

ÉDITORIAL

Leïla Kebir, Stéphane Nahrath, Frédéric Wallet

ERES | « Espaces et sociétés »

2018/4 n° 175 | pages 7 à 17

ISSN 0014-0481

ISBN 9782749262246

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2018-4-page-7.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



BIENS COMMUNS
ET TERRITOIRES

I



Éditorial

Leïla Kebir
Stéphane Nahrath
Frédéric Wallet

On observe aujourd'hui une recrudescence d'initiatives et de travaux fondés sur le concept de *biens communs* (au pluriel ou au singulier) ou de *communs* (Coriat, 2015 ; Dardot et Laval, 2014 ; Rochfeld *et al.*, 2017) en particulier dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement territorial et urbain (*Revue Urbanisme*, 2014 ; Festa, 2016 ; Foster et Iaione, 2015).

Ces biens communs, ou communs, semblent en effet cristalliser un certain nombre de problématiques auxquelles sont actuellement confrontés les territoires. Des exemples en sont donnés par la transition énergétique avec ses centrales villageoises décentralisées, l'aménagement participatif des espaces publics, les jardins partagés, ou par la redécouverte des vertus des coopératives de logements. Aussi, les concepts de communs et de biens communs incitent à ré-interroger en profondeur le système d'organisation sociale et territoriale fondé sur le capitalisme industriel et financier globalisé contemporain. Parallèlement, l'observation empirique des formes de gestion communautaire de ces biens montre que nombre d'entre elles correspondent en fait à la constitution, non pas de biens communs, mais bien plutôt de *biens de clubs*, soit à une appropriation collective sélective, voire exclusive ; ce qui pose bien évidemment des problèmes d'équité (Nahrath, 2015).

L'objectif de ce dossier est d'apporter un éclairage sur ces formes (ré-) émergentes de gestion communautaire, et en particulier de mettre en évidence les dimensions et enjeux spatiaux et territoriaux qu'elles soulèvent ; cela en combinant une variété d'approches disciplinaires et des points de vue situés dans différents pays et continents (France, Cameroun, Brésil, Suisse, Espagne, Belgique). Avant de présenter le contenu et la structure du présent dossier, nous proposons de revenir sur les concepts qui nous occupent.

QUELQUES PRÉCISIONS CONCEPTUELLES : LE DÉBAT ENTRE COMMUNS ET BIENS COMMUNS

Les projets et initiatives empiriques, de même que la littérature (scientifique) traitant des communs, se structurent autour de plusieurs concepts, à la fois proches et différents. En effet, tantôt ils renvoient au *bien commun* (au singulier) de la philosophie politique (saint Thomas d'Aquin) selon laquelle il existe un *bien* (santé, éducation, biodiversité, etc.) qu'il s'agit de maintenir et sauvegarder pour le bénéfice de tous (Lasida, 2014). Ainsi, lorsque le bien commun est convoqué, il désigne une aspiration, un intérêt partagé qui se situe au-delà des intérêts individuels et de l'État. En ce sens, le bien commun a une portée universelle et permanente. La réflexion sur les biens communs « globaux » ou « sociaux » relève typiquement de cette conception (Defalvard, 2017).

Tantôt ils renvoient aux *biens communs* (au pluriel) de l'économie publique (Musgrave et Musgrave, 1973) ou aux *common pool resources* de l'économie institutionnelle d'Elinor Ostrom (1990). Les travaux de cette dernière posent tout d'abord que les communs sont avant tout un dispositif institutionnel socialement construit qui renvoie aux modes d'auto-gouvernance développés de manière volontaire par les usagers mêmes de la ressource concernée. Ils identifient notamment les conditions sous lesquelles les communautés locales sont capables de mettre en place par elles-mêmes les règles de gestion durable des ressources dont elles se servent (pâturages, ressources halieutiques, forêts, eau, etc.), phénomène d'autant plus remarquable que ces dernières sont caractérisées par le fait qu'elles sont accessibles à tous (difficulté d'exclusion), et que leur consommation par les uns empêche celle des autres (soustraitibilité et donc rivalité).

Enfin ces projets et initiatives peuvent également renvoyer à l'idée de *communs* qui se définissent aujourd'hui comme des dispositifs liant une ressource, une communauté et des règles (Coriat, 2015) et permettant aux usagers (des villes notamment) de se réapproprier leurs territoires de vie.

Si les frontières demeurent parfois floues entre ces différentes définitions, qui se combinent souvent tout en s'opposant parfois, on ne peut nier la difficulté conceptuelle qu'elles posent aujourd'hui du fait qu'elles concernent aussi bien des *objets* (biens communs sociaux, ressources naturelles renouvelables, artefacts urbains, ressources immatérielles, etc.) de nature différente, que des

collectifs (de la petite association ou coopérative de quartier aux communautés virtuelles d'usagers de plateformes Internet à l'échelle mondiale) et des *dispositifs de gouvernance* (de l'auto-organisation à la gestion publique ou de type club ou privée, et même parfois commerciale) aux contours très élastiques. Mais il ne faut sans doute pas perdre de vue que ces définitions émergent à des périodes très différentes et qu'elles renvoient à des problématiques, des contextes et des agendas politiques à chaque fois spécifiques bien que liés – comme en témoignent par exemple les débats sur les *beni communi* en Italie (voir notamment *Tracés*, 2016). Si la gestion durable des ressources et la reconnaissance des communautés locales comme acteurs de la gestion durable de celles-ci sont très présentes chez Ostrom, l'objectivation, la prise de conscience et la mobilisation pour la sauvegarde de valeurs et de biens universels et fondamentaux sont quant à elles centrales dans la littérature relative aux biens communs globaux ou sociaux. Aussi, la relative souplesse de la définition actuelle des communs semble permettre, en ces temps de transition écologique, de crise économique structurelle et de retrait de l'État, de reconnaître et objectiver tout un ensemble de mobilisations collectives ou citoyennes qui participent à la sauvegarde de ressources territoriales et urbaines, ainsi qu'à la production de services (marchands ou non marchands) et de valeurs partagés.

Tout en reconnaissant l'intérêt de la cohabitation de différentes acceptions du terme, nous proposons de définir le phénomène qui nous occupe ici comme l'ensemble des objets à l'usage partagé (l'exclusion en est difficile) et à la gestion en tout ou partie menée par un collectif ou une communauté d'usagers considérés ou auto-déclarés comme légitimes.

Nous choisissons délibérément de conserver, tout en les distinguant, les deux dénominations. La première, *biens communs*, en référence aux *common pool resources* permet de maintenir dans la réflexion la problématique de la rivalité que le terme de *communs* a parfois tendance à éluder aujourd'hui : c'est bien l'existence d'une rivalité d'usage qui nécessite la mise en place d'une forme de gestion collective (voir à ce sujet le compte rendu thématique de Bernard Barraqué dans ce même numéro). La seconde, soit celle plus englobante de *communs*, renvoie de manière plus explicite au contexte, aux débats et à l'esprit dans lequel (ré-)émergent aujourd'hui ces formes d'action collective. Aussi, on retrouvera dans ce dossier tantôt l'une, tantôt l'autre.

Comme le montre ce bref compte rendu de quelques débats conceptuels, la question de la relation entre communs et territoire n'occupe pas une place centrale. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé utile d'aborder cette question de manière plus frontale dans le présent dossier.

PRÉSENTATION DU DOSSIER

Les sept articles de ce dossier thématique sont organisés en trois axes permettant de mettre en exergue quelques-unes des dimensions qui nous

semblent centrales des relations entre biens communs et territoires. Le premier rassemble les articles de Jacques Garnier et Jean-Benoît Zimmermann, de Maité Juan, et de Laurence Boutinot *et al.* Il aborde la question des rapports entre communs et État. Le deuxième réunit les contributions de Diego Miralles Buil et de Vanessa Iceri et Sylvie Lardon. Il traite des enjeux d'organisation et de fonctionnement interne de communs territoriaux. Le troisième et dernier axe rassemble les articles d'Anne Sgard *et al.* et d'Annis M. Mezoued *et al.* Il propose une mise en perspective des communs territoriaux sous l'angle de leurs modalités d'inscription dans l'espace et dans le temps.

Communs et politique

Les trois articles de ce premier axe abordent, chacun à sa manière et à partir de terrains très différents, un certain nombre de questions centrales portant sur les rapports, historiquement et géographiquement très fluctuants, entre les communs et l'État, dans ses multiples formes et composantes. Le premier (Garnier et Zimmermann) montre, à partir d'une analyse historique des transformations des rapports sociopolitiques entre organisations communautaires et États européens entre les XVIII^e-XXI^e siècles, comment le système français de solidarité nationale est devenu depuis quelques décennies de plus en plus inopérant pour prendre en charge des situations d'inégalités dont les causes et les formes sont de plus en plus diversifiées et souvent cumulatives. Ainsi, en s'appuyant sur une approche en termes de *proximité*, les auteurs mettent en lumière certaines des conditions – notamment spatiales – qui favorisent aujourd'hui l'apparition de nouveaux « communs sociaux » ayant pour objectifs de proposer des réponses, envisagées comme plus « justes » et « durables », à l'accentuation actuelle des inégalités sociales. Ce faisant, les auteurs montrent également en quoi ces « nouveaux communs » contemporains se distinguent des modalités anciennes de solidarité communautaire, et notamment des communs fonciers.

C'est dans ce nouveau contexte – néolibéral, post-*Welfare State* et de plus en plus inégalitaire – que les contributions de ce dossier interrogent les rapports qui se nouent entre ces (nouveaux) communs territoriaux, d'une part, et l'État, son administration et ses politiques publiques, de l'autre. L'une des principales questions qui sous-tend ces contributions est la suivante : dans quelle mesure et sous quelles conditions les projets de communs territoriaux s'articulent-ils avec les politiques publiques de l'État central ou local ? Les deux contributions suivantes de Juan et de Boutinot *et al.* illustrent à cet égard particulièrement bien la nature et la dynamique des rapports de pouvoir entre l'État et des formes de « communs de résistance » à fort ancrage local. L'une et l'autre montrent comment des dynamiques de gestion communautaire sont susceptibles de se constituer dans les interstices des – ou en opposition aux – régulations étatiques territoriales. Elles soulignent également le rôle central joué par

l'enjeu de l'accès et de la régulation de ressources territoriales dans la dynamique sociale de constitution de formes d'organisation et de régulation alternatives et autogérées dans un contexte d'intervention étatique contraignante.

La contribution de Juan montre ainsi plus particulièrement comment, dans un contexte de privatisation et de marchandisation de l'espace public et d'accroissement des inégalités socio-territoriales, une organisation d'auto-gouvernement culturel (cirque social Ateneo Popular Nou Barris à Barcelone) fondée sur des synergies territoriales peut constituer un levier de réinvention démocratique de la gouvernance urbaine. La contribution de Boutinot *et al.* (sur les « comités paysans forêt » dans l'Est camerounais) montre quant à elle comment des phénomènes de restrictions massives par l'État postcolonial de l'accès des populations au territoire et aux ressources forestières (concessionnées à des exploitants privés) ont contribué à générer des praxis territoriales de résistance qui s'auto-légitiment sur la base d'un sentiment d'injustice.

Au total, ces deux cas mettent en lumière la manière dont les rapports entre commun et État passent par des tentatives de domination, de contrôle ou de récupération par les organisations étatiques. Mais ils soulignent également que la « prophétie » ostromienne de la destruction des communs par l'État ne se vérifie pas systématiquement, voire pourrait être, parfois, inversée : en effet, les deux cas évoqués ici suggèrent à demi-mot que l'un des facteurs d'émergence des communs consiste précisément dans la résistance de la société civile face aux aberrations ou aux injustices de l'action publique.

Une question reste cependant dans l'« angle mort » de la recherche, qui est celle du risque de « clubisation » (Nahrath, 2015). En effet, si la plupart des contributions du dossier abordent plus ou moins explicitement les potentielles tensions entre *intérêt communautaire* et *intérêt général*, le risque d'accaparement exclusif de ressources territoriales par les membres du commun au détriment du reste de la population n'est jamais véritablement analysé dans toute l'ampleur qu'il mériterait.

Dans ces conditions, l'une des problématiques cruciales qui se pose – et qui reste encore largement à investiguer – est de savoir sous quelles conditions les communs sont susceptibles de constituer une réponse adéquate aux phénomènes d'accroissement des inégalités et à leurs conséquences sociales et territoriales ; ce qui renvoie bien évidemment également à la question de l'articulation entre les communs et la démocratie.

Fonctionnement et organisation interne des communs

Le dynamisme actuel des communs apparaît étroitement lié à sa convocation dans le cadre de mobilisations citoyennes. C'est ce que montre par exemple l'article de Miralles Buil concernant la question de l'habitat à Barcelone. Plus généralement, ce constat interroge les formes organisationnelles des communs tels qu'ils se constituent aujourd'hui, les établissant en tant que

modalité d'action collective. Le commun est alors à considérer comme une sorte d'« agir en commun », dans la lignée des réflexions de Pierre Dardot et Christian Laval (2014). S'engager dans l'élaboration d'un commun correspond donc à accepter, pour chaque membre, les co-obligations attenantes à la constitution de ce collectif. En ce sens, le commun est principe politique, autrement dit il oriente les comportements et renforce voire établit des formes institutionnelles aux contours plus ou moins pérennes nécessaires à la poursuite de l'action collective.

Cette dimension obligatoire questionne la nature des droits attachés à la gestion des ressources autour desquelles se noue l'action collective. L'appropriation de la ressource ne transite alors plus par le droit de propriété détenu par chacun des individus mais bien par l'accès à la ressource permis par l'appartenance à une communauté d'usagers. Conséquemment, la valeur que chacun attribue à la ressource résidera moins dans son potentiel d'échange marchand que dans ses potentialités d'usage. Se conjuguent alors revendication à la résolution de problèmes sociaux fondamentaux, critique des modes de régulation capitalistes, et expérimentations sociales promouvant l'idée de propriété partagée ou commune. Ainsi s'inventent et se diffusent des modèles nouveaux d'action, comme en témoigne le cas de la coopérative d'habitation en cession d'usage à Barcelone.

Les modalités d'action de ces groupes militants interrogent la relation d'autonomie envers les autorités publiques et plus largement la manière de faire la ville. Comme le soulève Miralles Buil à travers le cas barcelonais – où le logement comme bien commun, porté initialement par des mouvements alternatifs, a été reconnu par la Ville –, l'institutionnalisation de ces approches par les communs induit le risque d'une forme de récupération et de digestion au sein du diptyque action publique/marché, qui en dévoierait les fondements alternatifs. Cela interroge en définitive les éventuels effets de ces nouveaux communs et les modalités organisationnelles et institutionnelles nécessaires à une fabrique alternative de la ville. Organisé selon un mode plus décentralisé et résiliaire, doté de règles de fonctionnement plus flexibles et hybrides, l'« urbanisme par le bas » que ces mouvements citoyens cherchent à instaurer se veut plus intégrateur de la pluralité des parties prenantes. Plus généralement, les cas analysés dans ce dossier décrivent un basculement conceptuel dans la mesure où il ne s'agit plus seulement de gérer la difficulté d'exclusion d'usage de la ressource, mais plutôt d'envisager la portée du commun en tant que vecteur de construction territoriale, par son potentiel d'inclusion et son extension à l'échelle du territoire politico-administratif local. En effet, portées par les principes des communs, ces initiatives se révèlent avoir des effets structurants en termes de reterritorialisation, notamment en étant favorables à un renforcement du sentiment d'appartenance, d'appropriation et d'identité collective avec le territoire.

Ce lien entre formes d'organisation des communs et territoire est aussi au cœur de l'article d'Iceri et Lardon. Les deux auteures nous emmènent dans

le sud du Brésil pour proposer une grille d'analyse de ce que pourrait être une approche géographique des communs autour de la figure d'une organisation socio-spatiale particulière : le *faxinal*, forme de communauté rurale traditionnelle caractérisée par l'usage commun des terres agricoles. L'articulation du modèle acteur-activité-espace avec les trois composantes des communs (ressources, gouvernance, communauté) permet ainsi d'identifier les objets, les formes de coordination et les échelles autour desquels se structure la communauté. Il ne s'agit alors plus seulement de porter intérêt aux modalités de gouvernance d'une ressource gérée par une communauté, mais bien de considérer la complexité systémique du développement territorial et les modalités d'articulation entre différents objets et leurs formes d'organisation et de gestion associées. Par conséquent, les dispositifs de gouvernance s'avèrent nécessairement polymorphes parce que adaptés à la pluralité des objets constitutifs du modèle de développement territorial de la communauté. Et c'est bien leur mise en cohérence, tenant compte de la diversité des échelles concernées, qui est en jeu. Maintien et transmission des savoirs traditionnels, résistance à la prépondérance d'un modèle économique dominant et préservation des ressources naturelles sont ainsi au cœur du « bouquet de communs » du *faxinal* Emboque. Leur mise en cohérence souligne la nécessaire articulation de dimensions matérielles, idéelles et organisationnelles dans la gestion des communs afin d'assurer la pérennité de la communauté.

Communs, temporalité et territoires

Les communs analysés dans ce dossier sont tous situés, renvoyant ainsi à des espaces-temps identifiables et identifiés, soit à des territoires le plus souvent locaux voire micro-locaux. Les communs se fondent ici sur des dynamiques locales s'incarnant dans des réseaux d'acteurs plus ou moins formalisés qui sont pleinement ancrés et liés au territoire dans lequel ils se déploient. Articulant proximités géographique et institutionnelle, pour reprendre les mots de Garnier et Zimmermann, les communs semblent en effet inextricables du territoire qui se situe à la croisée de ces deux formes de proximités. À noter que les cas traités dans ce numéro sont tous liés d'une façon ou d'une autre à des ressources foncières. En effet, aucun cas pur de commun de la connaissance (numérique notamment) n'a été traité ici, ce qui aurait peut-être apporté un éclairage différent (Coriat, 2013). Il est néanmoins intéressant de constater ce lien intime entre les communs et le territoire. Dans les cas étudiés, ce dernier renvoie à une diversité d'acceptions (Lévy et Lussault éd., 2003), apparaissant tout à la fois comme configuration spatiale, espace local ou administratif, espace vécu et perçu, ou encore espace de domination et de contestation mais aussi d'opportunité. Si les collectifs d'acteurs portant les communs observés agissent principalement à l'échelle locale, ils sont également en liens complémentaires (voir chez Juan les réseaux locaux « de mutualisation et

d'interpellation » dans lesquels s'inscrit le cirque social Nou Barris à Barcelone) et parfois concurrents avec des collectifs voisins ou plus lointains. Ce qui soulève la double question de l'articulation des communs au sein d'un même territoire et/ou entre les différentes échelles concernées.

L'article de Sgard *et al.* illustre de manière particulièrement éclairante cette question en soulevant notamment la problématique de l'intérêt commun ou communautaire localisé *versus* l'intérêt général des acteurs à d'autres échelles. Posant le paysage en tant qu'enjeu et outil d'aménagement, les auteurs cherchent à identifier, à travers trois études de cas en France et en Suisse, ce qui « fait commun », comment ce dernier est construit et à quelle échelle. Les auteurs mettent ainsi en lumière le fait qu'autour d'un même objet peuvent se constituer – souvent dans la controverse – plusieurs communs, portés par des collectifs différents situés à des échelles elles aussi différentes, posant alors la question de la légitimité et de la primauté des uns par rapport aux autres. Ils rappellent ainsi que, dès lors que le commun est complexe et susceptible d'être au centre de conflits d'usages, la coordination reste un enjeu qui constitue souvent un obstacle à leur déploiement et qu'il s'agit de dépasser.

Un autre aspect soulevé dans ce dossier est celui de la réappropriation. En effet, la force des communs, urbains en particulier, réside dans ce qu'ils portent en termes de réappropriation du territoire et ses ressources par ses habitants ou usagers. Que ce soit pour lutter contre des projets non voulus d'enclosures ou de privatisation, ou pour valoriser des ressources, les communs apparaissent comme un moyen pour leurs usagers de fabriquer le territoire par une emprise directe sur celui-ci, voire d'en améliorer la qualité. L'article de Mezoued *et al.* illustre tout à fait cela. Analysant des cas belges de communs (le piétonnier central de Bruxelles et des projets de valorisation des chemins délaissés en Wallonie), les auteurs montrent comment ces initiatives redonnent accès à des espaces de voiries, ouvrant ainsi la possibilité à de nouveaux usages du territoire. Les auteurs explorent de surcroît une dimension souvent oubliée du territoire : le temps. En effet, prenant l'exemple de la mobilité, ils questionnent l'articulation entre communs et lenteur, et démontrent qu'un rythme ralenti (induit ici par la pratique de la marche *vs* l'usage de la voiture) « favorise l'intérêt pour la chose commune ». Ce n'est ainsi plus seulement la proximité qui porte la création du commun, mais également la temporalité et ses rythmes.

Le lien entre biens communs et territoire apparaît donc structurant à bien des égards. En tant qu'entité administrative, le territoire circonscrit, cadre, provoque, soutient, confronte les communs. Ensemble de ressources et de symboles, de réseaux et de liens sociaux, il en constitue un terreau fertile. En retour, ressort des cas étudiés la manière dont les communs en nourrissent les dynamiques et le transforment. Mais reste ouverte la question de l'échelle spatiale et de la temporalité (pérennité) des dispositifs concernés, en particulier dans le cas des « nouveaux communs », notamment urbains, pour lesquels nous manquons encore de recul. Ce qui souligne l'exigence de travaux ultérieurs

afin d'envisager dans quelle mesure des initiatives collectives de gestion d'une ressource particulière, et le fait de démultiplier et interconnecter des initiatives, peuvent constituer un ferment pour une nouvelle modalité de construction du territoire, voire de la société.

BIBLIOGRAPHIE

- CORIAT Benjamin, 2013, « Des communs "fonciers" aux communs informationnels. Traits communs et différences », présenté au séminaire international « Propriété et communs. Les nouveaux enjeux de l'accès et de l'innovation partagés », Paris, 25-26 avril.
- 2015, *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui libèrent.
- DARDOT Pierre et LAVAL Christian, 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.
- DEFALVARD Hervé, 2017, « Des communs sociaux à la société du commun », *RECMA*, vol. 345, n° 3, p. 42-56.
- FESTA Daniela, 2016, « Les communs urbains. L'invention du commun », *Tracés*, n° 6, p. 233-256.
- FOSTER Sheila et IAIONE Christian, 2015, « The city as a commons », *Yale Law & Policy Review*, vol. 34, n° 2, p. 280-349.
- LASIDA Elena, 2014, « Des biens communs au bien commun. Une lecture économique de la pensée sociale de l'Église », *Transversalités*, n° 131, p. 65-76.
- LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel éd., 2003, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin.
- MUSGRAVE Richard A. et MUSGRAVE Peggy B., 1973, *Public Finance in Theory and Practice*, New York, McGraw-Hill.
- NAHRATH Stéphane, 2015, « Bien commun », *Dictionnaire de la pensée écologique*, D. Bourg et A. Papaux éd, Paris, Puf, p. 74-78.
- OSTROM Elinor, 1990, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press.
- Revue Urbanisme*, 2015, Hors-série « À la recherche du bien commun territorial », n° 52.
- ROCHFELD Judith, CORNU Marie et ORSI Fabienne, 2017, *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Puf.
- Tracés*, 2016, Hors-série « Traduire et introduire », n° 16.